

D 2022 28 03 032

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 28 Mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 22 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, H. GRANGE, J. DAZIN, P. GUINOT, V. KRYK, G. MASRARI, M. FOURNIER, M. GALLET, D. GANNE, Y. DUMAS, C. BIOLAY, M. CHALENDAR

Absents : C. TOWNSEND, M. GRENIER,

Absents excusés: Michèle GALLET, M. LAPTEVA, J-M. PALINIEWICZ, F. KHIAR, A. HERRING

Procurations : Michèle GALLET à M. GALLET, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, F. KHIAR à G. MASRARI,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

14. Marchés publics – Attribution du marché de fourniture de matériel informatique pour le personnel communal

Le personnel municipal a besoin de matériel informatique. Ainsi, une consultation a été mise en œuvre pour l'acquisition de matériel informatique et l'actualisation de certains ordinateurs.

Le marché prévoit l'acquisition de :

- 7 PC portables
- 1 PC fixe
- 1 station de travail pour le service communication
- 11 écrans
- 8 stations d'accueil
- 10 souris
- 8 claviers
- 8 sacoches pour ordinateurs

Trois organismes spécialisés en prestation informatique ont été sollicités : CIDEM, Micro Center et l'UGAP (centrale d'achat).

La date limite de réception des offres était fixée au 28 février 2022 à 12H00.

Les critères de jugement des offres ont été les suivants :

Critères	Pondération
Prix des prestations	50%
Valeur technique des prestations	25%
Délais de livraison	25%

Les prestations proposées par l'UGAP n'ont pas été prises en compte car incomplètes.

Critère n°1 : Prix de la prestation/50

Accusé de réception en préfecture
001-210102810-20220331-D20222803032-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

	CIDEM	MICRO CENTER
Montant HT	13 754 €	14 424 €
Montant TTC	16 505 €	17 309 €

	Note pondérée
CIDEM	50
MICRO CENTER	47.68

Critère n°2 : Valeur technique de la prestation/25

	Note pondérée
CIDEM	17
MICRO CENTER	23

Critère n°3 : Délais de livraison/25

	Note pondérée
CIDEM	24
MICRO CENTER	25

Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, la commission MAPA qui s'est réunie le 14 mars 2021 a validé le classement suivant :

	Critère n°1 /50	Critère n°2 /25	Critère n°3/25	TOTAL
CIDEM	50	17	24	91
MICRO CENTER	47.68	23	25	95.48

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

-**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché d'acquisition de matériel informatique avec l'entreprise MICRO CENTER pour un montant total de 14 424 € HT, soit 17 309 € TTC.

-**DIT** que la dépense est inscrite au budget 2022.

Fait à Ornex, le 1^{er} avril 2022

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 1^{er} avril 2022

Affiché le : 1^{er} avril 2022

Jean-François OBEZ
MAIRE


Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.